

Invitation

Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées

15 juin 2016

Le ministère de la Famille et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière ont le plaisir de vous convier à une matinée-conférences dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées qui se tiendra le 15 juin prochain.

Cette activité s'adresse aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux qui œuvrent auprès des personnes âgées et des personnes en situation de vulnérabilité, ainsi qu'aux intervenants des groupes communautaires, des coopératives de soutien à domicile et des partenaires multisectoriels.

Cet événement se tiendra :

Date :	Mercredi, 15 juin 2016
Heure :	8 h 30 (un déjeuner sera offert à compter de 8 h)
Lieu :	La Distinction (Salle Alto) 1505, boulevard Base-de-Roc Joliette

Pour vous inscrire, veuillez s.v.p. remplir le formulaire d'inscription et le retourner par courriel à l'adresse suivante avant le 10 juin 2016 : Renee.Desjardins@ssss.gouv.qc.ca

L'activité est gratuite et les places sont limitées.

Québec 

Une réalisation de :
Ministère de la Famille
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Programme

8h Accueil des participants

8 h 30 Mot de bienvenue

Par M. Jean-Pierre Corneault, président de la Table des aînées de Lanaudière et Mme Hélène Boisvert, directrice programme soutien à l'autonomie des personnes âgées au Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

8 h 45 L'échange de renseignements confidentiels lorsque la sécurité d'une personne est menacée

Par M^e Audrey Turmel, directrice des orientations et politiques au ministère de la Justice

Cette présentation donnera des outils aux différents intervenants aux prises avec des situations où ils doivent respecter leurs obligations en matières de confidentialité ou de secret professionnel, tout en s'assurant de protéger la sécurité des personnes aînées.

« Madame Turmel est avocate et directrice des orientations et politiques du ministère de la Justice. Dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées, elle a préparé et présenté des contenus de formation spécifiques sur les dispositions législatives permettant la divulgation de renseignements confidentiels lorsque la sécurité d'une personne aînée est menacée. Plus de 75 formations ont été dispensées partout dans la province. »

10 h 15 Pause

10 h 30 Les mesures de protection des personnes inaptes

Par Mme Marie-Claude Hamel, conseillère aux opérations et M. Sylvain Lacaille, responsable de la représentation privée et de l'investigation, représentants du Curateur public du Québec, Direction territoriale Nord.

L'inaptitude peut survenir à tout âge. Un accident, un problème de santé mentale ou une maladie dégénérative, par exemple, peut survenir à tout âge, et un de vos proches pourrait devenir incapable de s'occuper de lui-même ou de ses biens. Cette conférence sera l'occasion d'en apprendre plus sur le mandat de protection, les régimes de protection privés, les tutelles et les curatelles, et sur ce que cela implique pour la personne qui accepte de jouer ce rôle et pour la personne qui est placée sous cette mesure de protection. Vous découvrirez aussi le rôle de Curateur public quand il agit lui-même à titre de représentant légal, dans le cadre d'un régime de protection public.

Le Curateur public du Québec est l'organisme gouvernemental chargé de soutenir ceux qui s'occupent d'un proche inapte à titre de représentant légal et de veiller sur les personnes inaptes quand personne d'autre ne peut assumer ce rôle.

12 h Mot de la fin